



PLUS RÉSEAU DE SPÉCIALISTES

EXPANSI EXPERTISE SANDRA JURIENS

8 Chemin des Floralties
13090 AIX EN PROVENCE
04 42 93 73 81
s.juriens@ixi-plus.com



**EXPERT
FINANCE**

CERTIFICATIONS, FORMATIONS ET DIPLÔMES

- **COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRITE À LA CNCC** (2003)
- **EXPERT-COMPTABLE INSCRITE À L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES** (2003)
- **MASTER 2 EN SCIENCES DE GESTION** (2001)

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

IXI-PLUS, EXPANSI EXPERTISE - Vice-Présidente IXI-Plus - Spécialiste Pôle Finance - Fondatrice et Dirigeante du cabinet (depuis 2017)

- Manager de la spécialité risques financiers (évaluation financière, évaluation d'entreprise, perte d'exploitation, conséquence financière des préjudices nés d'un dommage corporel).
- Gestion de 3 experts sur le pôle Finance
- Manager des spécialités audit et expertise comptable
- Co-direction de l'équipe d'EXPANSI (avocat – expert-comptable - commissaire aux comptes), composée d'une équipe de 50 collaborateurs spécialisés en Comptabilité, Audit, Fiscalité, Paie.

BJ CONSEIL - Fondatrice et dirigeante (1998 - 2016)

Société spécialisée dans les expertises financières pour les assureurs (Axa, Pacifica, Mutuelle des Motards, Juridica, Covea)

EXPERTISES DIVERSES :

- Axa : conséquences financières des fautes médicales (RC), référent perte d'exploitation en Corse.
- Mutuelle des Motards : évaluation des préjudices économiques de leurs assurés suite à un accident corporel
- Juridica : conséquences financières de faute sur l'établissement de bulletins de paie (RC)
- Covea : pertes d'exploitations en amiable et en judiciaire
- Pacifica : sinistres majeurs (enjeux supérieurs à 2M d'euros)
- Avocats spécialisés : Crash Aérien

EXPERT JUDICIAIRE - Spécialité finances (2007 - 2012)

- Expertises confiées relatives aux fautes des syndic immobiliers
- Formations de 2 ans à l'UCECAAP sur l'expertise judiciaire

EXPERTISES DE RÉFÉRENCE

— BRANCHE RC & RECOURS (en droit commun – après sinistre de toute nature – circulation – GAV)

Indemnisation de préjudices économiques et financiers

- Préjudice professionnel de la victime directe en activité
 - Travailleurs salariés (perte de chance, d'opportunité ou de carrière)
 - Travailleurs non-salariés (incidence personnelle et sur l'entreprise)
- Valeur vénale de fonds de commerce ou de l'entreprise (spécialiste des évaluations)
- Perte de retraite
- Préjudice des ayants droits en cas de décès de la victime directe

RCP expert-comptable et autre activités professionnelles réglementées (agences immobilières, avocats et notaires)

- Analyse des actions et des manquements entraînant des conséquences fiscales en matière comptable et fiscale
- Faute / Préjudice et lien de causalité (spécialité sur les aspects fiscaux et sur la comptabilité des syndics immobiliers)

— BRANCHE CONTRACTUELLE DOMMAGE (en contractuel - après dommage IARD)

Perte d'exploitation

- Négociation avec les sinistrés ou leurs mandataires (experts d'assurés, experts-comptables, avocats)
- Dommage matériel direct
 - Perte de marge, frais supplémentaires, économie de charges fixes et de salaires
- Sinistre construction

Expertise amiable et assistance à expertise judiciaire comptable